

AVIS DE PROMULGATION

Le 2 mai 2022, le conseil de la municipalité de Canton de Low a adopté le Règlement 2022-008 *Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la municipalité du Canton de Low, situé au 4A chemin d'Amour durant les heures d'ouverture soit du lundi au vendredi entre 8H00 à midi et de 13H00 à 16H00.

Donné à Low, ce 6 mai 2022,

A handwritten signature in black ink, reading "Pierre Vaillancourt". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Directeur général par intérim
